



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUTE-SAVOIE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°74-2019-071

PUBLIÉ LE 30 AVRIL 2019

Sommaire

74_DDT_Direction départementale des territoires de Haute-Savoie

74-2019-04-30-003 - Arrêté n° DDT-2019-773 du 30 avril 2019 modifiant l'arrêté n° DDT-2018-1886 du 29 novembre 2018 de subdélégation de signature du directeur départemental des territoires de la Haute-Savoie (2 pages)

Page 3

74_DDT_Direction départementale des territoires de
Haute-Savoie

74-2019-04-30-003

Arrêté n° DDT-2019-773 du 30 avril 2019 modifiant
l'arrêté n° DDT-2018-1886 du 29 novembre 2018 de
subdélégation de signature du directeur départemental des
territoires de la Haute-Savoie

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction départementale
des territoires
Secrétariat général
Conseil de gestion

Affaire suivie par Ghislaine Grandchamp
tél. : 04 50 33 77 55
ghislaine.grandchamp@haute-savoie.gouv.fr

Annecy, le

30 AVR. 2019

LE PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Arrêté n° DDT-2019-773

modifiant l'arrêté n° DDT-2018-1886 du 29 novembre 2018 de subdélégation de signature du directeur départemental des territoires de la Haute-Savoie

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions et notamment son article 34 ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République et en particulier son article 7 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements et notamment ses articles 43 et 44 ;

VU l'arrêté du 28 juillet 2017 du Premier ministre, portant nomination de M. Francis CHARPENTIER en qualité de directeur départemental des territoires de la Haute-Savoie ;

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRHB/BOA/2018-033 du 21 novembre 2018, portant délégation de signature à M. Francis CHARPENTIER, directeur départemental des territoires de la Haute-Savoie ;

VU l'arrêté n° DDT-2018-1886 du 29 novembre 2018 de subdélégation de signature du directeur départemental des territoires de la Haute-Savoie, modifié par arrêté n° DDT-2019-508 du 1^{er} mars 2019 ;

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRHB/BOA/2019-002 du 29 janvier 2019 portant organisation des directions départementales interministérielles de la Haute-Savoie ;

ARRETE

Article 1 - L'arrêté n° DDT-2018-1886 du 29 novembre 2018, modifié par arrêté n° DDT-2019-508 du 1^{er} mars 2019, portant subdélégation de signature du directeur départemental des territoires de la Haute-Savoie, est modifié comme suit :

À l'article 1 – au paragraphe :**1-4 – Pour les affaires visées au chapitre AUR – Aménagement, urbanisme et risques**

Supprimer la subdélégation citée en 5ème alinéa :

- pour les affaires visées aux sous-paragraphe AUR 2 l, AUR 2 m et AUR 2 n :
Mme Marie-Agnès LAFONT, chef de la cellule planification (SAR-CP)

À l'article 1 – au paragraphe :**1-4 – Pour les affaires visées au chapitre AUR – Aménagement, urbanisme et risques****6ème alinéa – pour les lettres visées aux sous-paragraphe AUR 2 d, AUR 2 e, AUR 2 f et AUR 2 h**

Sur l'unité territoriale de Thonon, supprimer les délégataires suivants :

- Mme Corine DUBOIS, instructrice en urbanisme et fiscalité
- Mme Mariam TRANCHANT, instructrice en urbanisme et fiscalité

À l'article 1 – au paragraphe :**1-7 – Pour les affaires visées au chapitre EA – Économie agricole****3ème alinéa – pour affaires visées au paragraphes EA 1, EA 2, EA 3 et EA 6 :**

Remplacer :

- M. Philippe JARZAGUET, chef de la cellule agro-écologie et filières (SEA-CAEF)
- par :
- M. Antoine MENET, chef de la cellule agro-écologie et filières (SEA-CAEF)

À l'article 1 – au paragraphe :**1-8 – Pour les affaires visées au chapitre FE – Gestion des fonds européens****1er alinéa – pour l'ensemble des décisions (à l'exclusion du FE 1 b) :**

Remplacer :

- M. Philippe JARZAGUET, chef de la cellule agro-écologie et filières (SEA-CAEF)
- par :
- M. Antoine MENET, chef de la cellule agro-écologie et filières (SEA-CAEF)

Article 2 – Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter du 1er mai 2019.

Article 3 - Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Pour le préfet et par délégation,
le directeur départemental des territoires,

Francis CHARPENTIER